

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 17

Séance du 18 Juillet 2023 à 20 Heures

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de juillet, à vingt heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Martine CONSTANT - Eliane VIALON – Christelle CHAMPOMMIER
- Jean-Jacques BEAUMONT - Claudette CHAMPOMMIER - René POUILLE.

Absents Excusés : Madame Emilie BOUSCAVERT, Monsieur Georges L'HOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 16 est approuvé par 7 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Rentrée 2023 : fournitures scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale décide de prendre en charge sur les dépenses de fonctionnement, les fournitures scolaires qui seront remises avant la rentrée 2023 (le 28/08/2023).

La société FABREGUE DUO doit établir une proposition détaillée sur la base des fournitures 2022 et des ajustements fixés par le CCAS. Il appartient donc au CCAS de procéder aux choix nécessaires (désignations et quantités).

Après en avoir délibéré, le CCAS par 7 voix pour :

-Autorise Monsieur le Président à procéder à la commande nécessaire dans la limite des crédits inscrits au compte 6067 du budget 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Délibération

2/ Organisation du repas annuel des aînés : traiteur, colis.

Le C.C.A.S. décide à l'unanimité :

- De fixer la date du repas annuel des aînés au 14 janvier 2024 à 12 heures.
- De solliciter la prestation d'un traiteur local.
- Colis / bon d'achat de 30 € par personne / 1 boîte de chocolat par famille.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

Délibération

3/ Plan canicule 2023.

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le détail du suivi du registre canicule accompagné des fiches de :

- Demande d'inscription sur le registre nominatif communal.
- Demande d'inscription par un tiers.

Après en avoir délibéré, le CCAS par 7 voix pour :

*Approuve les détails du registre canicule ainsi présenté.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Remise de bons alimentaires.

*Don d'un pêcheur au CCAS (10 €).

*Conseil Départemental : demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2022.

*SMADC : réunion sur le développement des Centres de Ressource Territoriaux.

*EDF : état des impayés.

*Conseil Départemental 03 : état des GIR.